REPUBLIQUE DU BENIN
****
Présidence de la République
****
Agence de Développement de Sèmè City

****

SÈMÈ CITY

de Contrôle des Marchés
ics de la Présidence de la
République
BON A LANCER
Retiré le 07/03/2025
Nom HOUNKANLINKPE
Prénom Carlos
Signature

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

BON A LANCER
CCMP/PR

Émis le : 07 MARS 2025

Pour la Sélection de consultant individuel pour assurer la gestion et l'animation du service d'insertion professionnelle des diplômés, par accord cadre à contrat subséquent sur deux (02) ans

Référence SIGMAP du marché : PI_UPR_101438

Source de financement : Budget National

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : *05500201323023000200030710942639 1*

Mars 2025

Le Délégué de Contrôle

KPADE
Administrateur des Services Financiers

Table des matières

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 3-8
II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET 9

BON A LANCER
CCMP/PR

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

****

Autorité Contractante : Agence de Développement de Sèmè City (ADSC)

Objet : Sélection de consultant individuel pour assurer la gestion et l'animation du service d'insertion professionnelle des diplômés, par accord cadre à contrat subséquent sur deux (02) ans.

Référence SIGMAP : PI_UPR_101438.

BON A LANCER
CCMP/PR
07 MARS 2025

AVIS N° 002/ADSC/PRMP-UPR/SP-PRMP/2025 du 07 MARS 2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de l'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le vendredi 28 février 2025.

2. L'Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National, afin de financer certains projets/programmes de l'ADSC, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif à la sélection de consultant individuel pour assurer la gestion et l'animation du service d'insertion professionnelle des diplômés par accord cadre à contrat subséquent sur deux (02) ans. Le marché est inscrit au Plan de Passation des Marchés de l'Agence au titre de l'année 2025 sous la référence PI_UPR_101438.

3. Les prestations consistent à :

   - Mettre en place et coordonner le nouveau service d'insertion professionnelle par le placement des diplômés en interaction avec les différents acteurs internes ;
   - Concevoir et mener des expérimentations d'activités d'accompagnement à l'insertion professionnelle pour optimiser le service de placement des diplômés.
   - Clôturer la mission.

4. . La présente procédure aboutira à la signature d'un accord cadre mono attributaire d'une durée de deux (02) ans avec le consultant qui serait sélectionné. Ledit accord cadre sera mis en œuvre par émission de contrats subséquents successifs de durée d'exécution d'un (1) an conformément aux dispositions de l'article 41 de la Loi N° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin.

5. Les candidats individuels intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (les qualifications du candidat dans le domaine des prestations, notamment les diplômes, les références professionnelles concernant l'exécution de missions analogues à travers, les attestations de bonne fin d'exécution et des contrats antérieurs).

   Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidatures sont déposées, l'Autorité Contractante peut, soit contacter directement d'autres consultants en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection au point 8 du présent avis.

7. Le classement sur la liste restreinte sera établi sur la base des notes techniques obtenues par chaque consultant. Le candidat ayant présenté le meilleur curriculum (candidat le plus qualifié) sur la base des expériences acquises et du nombre de marchés/prestations analogues sera classé et invité à négocier le marché. En cas d'échec de la négociation avec ce dernier, le candidat classé 2ème sera invité à son tour à la négociation, ainsi de suite. L'Autorité Contractante pourra exiger au besoin la soumission d'une proposition technique et financière, préalablement à la négociation.

8. La présélection tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER
CCMP/PR

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le cabinet
1. Niveau d'étude en rapport avec la mission ➢ Le/la consultant(e) doit avoir au minimum un niveau de Bac+2 idéalement en psychologie du travail, ressources humaines ou autre domaine connexe. ➢ Il doit justifier d'un niveau B2, anglais par une attestation ou tout autre document jugée acceptable. NB : dans le cadre de cette procédure, on entend par domaine connexe tout domaine en rapport avec l'accompagnement au placement ou insertion professionnelle.	25 points	Diplôme fourni : 15 points Diplôme non fourni : 00 point, Attestation ou certificat en anglais justifiant le niveau B2 fourni : 10 points Attestation ou certificat en anglais niveau B2 non fourni : 00 point.	Diplôme, attestation de diplôme, attestation de succès ou certificat (copies légalisées) Attestation ou certificat en anglais niveau B2 (copies légalisées)
2. Nombre d'années d'expériences générales à partir de la date d'obtention du diplôme. ➢ Avoir au moins deux (02) ans d'expérience générale dans la gestion des ressources humaines ou de chasseurs de têtes, ou de placement professionnel.	30 points	Soit 30 points pour l'expérience prouvée à raison de : - Expérience prouvée comprise entre 0 et 1 an : 15 points ; - Expérience prouvée supérieure ou égal à 2 ans : 30 points	Attestations de bonne fin d'exécution, attestations ou certificats de travail, attestation de bonne exécution, attestation de service fait ou toute autre preuve d'expériences correspondantes. *Fournir les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution, attestations ou certificats de travail, attestations de bonne exécution, attestations de service fait ou tout autre preuve d'expériences correspondantes* **NB :** - **les expériences à prendre en compte sont celles postérieures à l'obtention du diplôme requis,** - **Les expériences seront justifiées par les attestations de bonne fin d'exécution, les attestations ou certificats de travail, les attestations de bonne exécution, les attestations de service fait**

BON A LANCER
CCMP/PR

			ou tout autre preuve d'expériences correspondantes. **Le consultant doit joindre son CV détaillé.**
3. Nombre d'expériences spécifiques dans le domaine de la mission ➢ Avoir exécuté au moins deux (02) missions d'insertion professionnelle et de placement des diplômés issues des formations universitaires. ➢ Avoir exécuté au moins deux (02) missions en recrutement ou techniques de recherche d'emploi.	45 points	30 points soit 15 points par mission prouvée, 0 point pour mission non prouvée. 15 points soit 7,5 points par mission prouvée, 0 point pour mission non prouvée.	Fournir les copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution, de bonne exécution, attestation de travail, attestation de service fait (ou toute autre preuve pouvant tenir lieu) appuyées dans un cas ou dans un autre des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
TOTAL	**100 pts**		

BON A LANCER CCMP/PR

9. La note minimale requise pour être présélectionné est de 75 points. **En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le consultant ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse ci-dessous : Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052". à Cotonou, tél : (+229) 21 36 88 15, E-mail : sc.prmp@semecity.com , et prendre connaissance du document d'avis à manifestation d'intérêt au secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, tel : (+229) 21 36 88 15, E-mail : sc.prmp@semecity.com, de 8h 00 minute à 12h 30 et de 14h à 17h 30 minutes.

    Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser.

11. Les candidats individuels intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du ..12 MARS 2025.... . Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics au Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au Quartier Djominhountin "Immeuble Sèmè One No 740, rue 12.052" à Cotonou, E-mail : sc.prmp@semecity.com .Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que la candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.
    Ce retrait peut être matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à

disposition par l'ARMP.

BON A LANCER
CCMP/PR

12. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'Agence de Développement de Sèmè City sise au quartier DJOMEHOUNTIN, Bâtiment SEME ONE N° 740, Rue 12.052 à Cotonou** au plus tard **le**.....24 MARS 2025.....**à 10 heures 00 minute. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (version physique et électroniques) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leur représentant qui souhaitent être présent, à l'adresse ci-après : **salle de réunion l'Agence de Développement de Sèmè City sise au quartier DJOMEHOUNTIN, rez de chaussée du bâtiment SEME ONE, N° 740, Rue 12.052** à Cotonou **le**.....24 MARS 2025..... **à 10H 30 minutes.**

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la Personne Responsable des Marchés Publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la Personne Responsable des Marchés Publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'Autorité Contractante ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.

Cotonou, le 07 MARS 2025

Mondoukpon. FADONOUGBO
PRMP/ADSC

Agence de Développement des Marchés